



Pour un service public moderne

Au moment où m'est confiée la présidence de la FP2E, j'ai bien sûr une pensée immédiate envers les élus locaux des collectivités qui sont confrontés chaque jour à des enjeux multiples, et parfois complexes, pour mieux satisfaire leurs concitoyens. Notre rôle à nous, entreprises professionnelles de l'eau et de l'assainissement, est d'être :

- à leurs côtés parce que nos efforts et nos investissements en recherche et développement, notre maîtrise technologique des procédés et notre réactivité sont autant d'atouts nécessaires pour relever les défis environnementaux d'aujourd'hui ;
- et sous leur autorité car, en France, tous les services d'eau et d'assainissement, quel que soit leur mode de gestion, sont publics ; et que c'est sous le contrôle des élus, dans un cadre contractuel et économique déterminé par eux, qu'ont vocation à s'exercer nos compétences et notre professionnalisme.

Ce mode de fonctionnement vertueux, source d'efficacité et de progrès continu, c'est la délégation de service public.

Je partage avec tous les responsables des entreprises de l'eau et leurs collaborateurs l'ambition que soient mieux connues et reconnues la pertinence et la modernité de ce mode de gestion des services publics.

Marc Reneaume
Président de la FP2E

DOSSIER Indicateurs de performance : les services publics d'eau et d'assainissement en pointe

À partir de 2009, le rapport annuel du maire devra intégrer un rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement plus étoffé. Il comportera des indicateurs de performance destinés à améliorer l'accès à l'information des usagers et à faire progresser la qualité des services. L'appropriation de cette démarche par les services délégués depuis 2002 leur permet de mieux anticiper cette nouvelle obligation.

Les indicateurs de performance, définis par le décret du 2 mai 2007, portent sur les aspects économiques, techniques, sociaux et environnementaux des services d'eau et d'assainissement. Ils permettront de rendre compte de la performance d'un service donné et d'appréhender les progrès possibles.

Chaque service d'eau sera ainsi décrit par des indicateurs relatifs à la qualité de l'eau, à la continuité du service aux consommateurs, ou encore à la protection des ressources. De même, chaque service d'assainissement sera décrit par des indicateurs tels que le taux de conformité des rejets ou l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, et chaque service d'assainissement non collectif par un indicateur spécifique.



L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) est chargé d'élaborer un système d'information qui rendra accessible au niveau



Interview du directeur général de l'ONEMA
Lire page 3

CHIFFRE CLÉ

4,5 c'est le nombre moyen de candidatures reçues par les collectivités en 2006 à l'issue d'un appel d'offres portant sur la gestion de leurs services d'eau et d'assainissement.

(étude MEEDDAT/TNS Sofres 2008)



national les indicateurs publiés localement (cf. p. 3 l'interview de son directeur général Patrick Lavarde).

L'aboutissement d'une démarche collective

Le décret du 2 mai 2007 marque la convergence de nombreuses initiatives, nationales et locales, prises depuis quelques années par les collectivités, leurs opérateurs et d'autres acteurs du secteur pour évaluer la performance des services publics d'eau et d'assainissement.

Rendre accessible les indicateurs au niveau national

La concertation regroupant l'ensemble des parties prenantes du secteur – associations de collectivités locales, opérateurs publics et privés, services de l'État, représentants des consommateurs et experts – a abouti à des définitions reconstruites par l'ensemble des experts, tant au niveau national qu'international. Les services publics d'eau et d'assainissement sont ainsi les premiers services publics locaux à se doter d'un système commun d'indicateurs en France.

Dès l'exercice 2002, les entreprises adhérentes de la FP2E ont publié des indicateurs dans les rapports annuels de leurs contrats de plus de 10 000 habitants. Cette initiative, qui concernait 30 millions de consommateurs, demeure à ce jour la plus importante menée en France pour un service public local.

S'assurer de la bonne compréhension des indicateurs

Une bonne compréhension des indicateurs est indispensable pour leur interprétation. Dans cette optique, chaque indicateur et son mode de calcul ont été définis précisément dans des fiches techniques disponibles sur le site de la FP2E (www.fp2e.org).

Cependant, l'interprétation ne sera pertinente que si tous les utilisateurs potentiels sont avertis du degré de confiance des résultats, dont la méthode d'évaluation, véritable incitation au progrès et à la rigueur, a été définie par la circulaire du 28 avril 2008.

L'interprétation des résultats devra également intégrer le fait que les indicateurs d'un même service forment un tout cohérent permettant d'évaluer l'évolution de sa performance sur plusieurs années. En revanche, la comparaison entre services, indicateur par indicateur, risque de se révéler peu pertinente et difficile à opérer car les contextes locaux varient fortement d'une collectivité à l'autre (diversité des structures de réseaux, par exemple).

Sur le terrain, les entreprises de l'eau s'engagent à produire, pour chaque service, dans le rapport annuel du délégataire, les données relatives à l'exécution du contrat et à apporter leur appui aux collectivités dans l'analyse et l'explication des chiffres obtenus, ainsi que dans la définition des améliorations du service.

Au-delà des efforts importants déjà engagés par tous les acteurs, la production exhaustive des indicateurs du décret avec un degré de fiabilité suffisant sera, dans les faits, très progressive, et demandera plusieurs années avant de permettre une exploitation pertinente et des comparaisons entre services. Il est donc primordial de veiller à stabiliser ce socle d'indicateurs du décret qui constitue, à ce jour, une base essentielle dans l'évaluation de la performance des services. ●

En janvier 2008, la FP2E a publié pour la première fois, en partenariat avec le BIPE, 11 indicateurs de performance consolidés au niveau de ses entreprises adhérentes sur près de 1 000 services d'eau et d'assainissement.

Le graphique ci-contre porte sur le rendement net d'utilisation de la ressource. Cet indicateur rend compte de l'efficacité des réseaux de distribution d'eau potable et de l'économie de la ressource. Ce schéma représente le rendement calculé pour chaque service d'eau potable géré par les opérateurs privés de plus de 10 000 habitants et/ou de plus de 2 000 m³/jour. Il est très majoritairement compris entre 65 et 95 %.



L'ONEMA lancera avant fin 2008 un outil de suivi des performances pour les collectivités

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a confié à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) le soin de mettre en place un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement. Son directeur général, Patrick Lavarde, fait le point sur l'état d'avancement du projet.



Aquaie : Quelles seront les données dont se nourrira ce prochain système d'information ?

Patrick Lavarde : Ce système reposera sur les indicateurs de performance qui seront publiés, à compter de 2009, dans le rapport du maire. L'ONEMA qui pilote ce projet et en assure la maîtrise d'ouvrage, travaille actuellement avec de nombreux acteurs à l'élaboration de ce système.

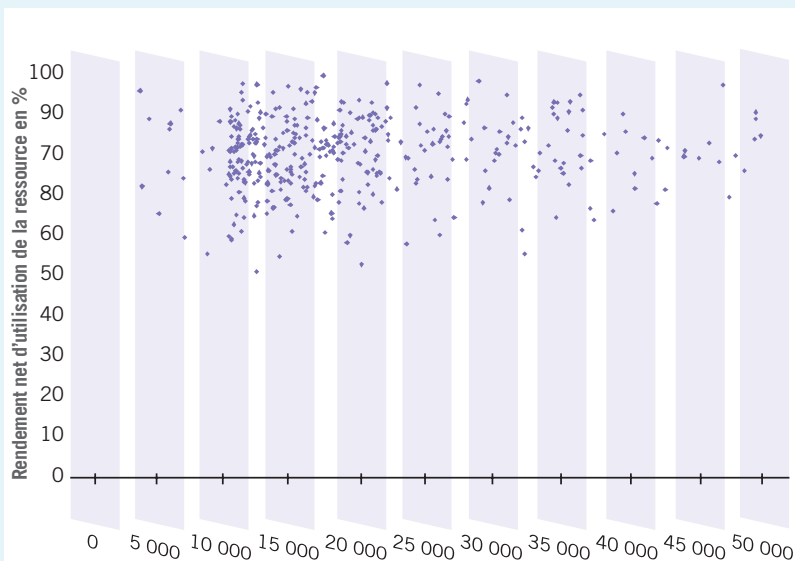
Aquaie : Quel sera l'apport d'un tel système d'information ?

Patrick Lavarde : Il offrira un accès à l'ensemble des données publiques sur les services d'eau et d'assainissement et permettra de comparer les performances de services similaires. Cet outil de pilotage permettra aux collectivités organisatrices du service de suivre d'une année sur l'autre l'évolution de leurs performances. De plus, il offre une plus grande transparence dans la gestion des services pour les usagers.

Aquaie : Quel est le calendrier prévu pour la mise en place de ce système d'information ?

Patrick Lavarde : Il sera opérationnel avant la fin de cette année grâce à la mise en ligne de données tests provenant de collectivités volontaires. Son application à l'ensemble des services se fera au second semestre 2009 sur une première sélection d'indicateurs et montera en puissance pour intégrer l'ensemble des données d'ici deux à trois ans.

Rendement net d'utilisation de la ressource (en %) pour les services d'eau potable gérés par les opérateurs privés



Nombre d'habitants desservis

Source : BIPE d'après enquête opérateurs 2007 (sur 464 contrats représentant 20,7 millions d'habitants desservis au total)

POUR EN SAVOIR PLUS

- Les textes réglementaires relatifs aux indicateurs de performance, un glossaire et une note sur le degré de fiabilité des indicateurs

- Ainsi que l'intégralité des indicateurs de performance publiés par la profession dans l'édition 2008 du rapport BIPE/FP2E

sont disponibles sur le site www.fp2e.org



BAIGNADE Vers une certification de la qualité des eaux

Un groupe de travail, réunissant les associations d'élus ANEL et AMSCCT¹, les quatre ministères concernés – MEEDDAT², Santé, Tourisme et Intérieur – les agences de l'eau, les DDASS³ et la FP2E, travaille depuis début 2008, avec le bureau Veritas, à l'élaboration d'un référentiel de certification de la qualité des eaux de baignade.

L'objectif de ce référentiel, qui reprend les principes fixés par la directive européenne sur la qualité des eaux de baignade de février 2006, est de garantir une meilleure sécurité sanitaire des baigneurs en évitant qu'ils ne soient exposés à des eaux momentanément polluées.

Ce référentiel répond à la volonté des élus de disposer d'un système de reconnaissance spécifique à la surveillance de la qualité des eaux de baignade. Cette certification viendra compléter

le label « Pavillon Bleu », jugé trop généraliste. En effet, ce dernier vise à informer le public sur la qualité de l'eau, mais également sur le respect de l'environnement au sens large par la collectivité concernée (gestion des déchets, éducation à l'environnement...).

Ce nouveau référentiel sur la qualité des eaux de baignade sera certifiable de façon similaire aux référentiels ISO dès l'été 2009 par les bureaux d'études compétents. ●

1. ANEL: Association nationale des élus du littoral
- AMSCCT: Association des maires de sites classés et communes touristiques
2. MEEDDAT: Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire
3. DDASS: Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

FOCUS La nouvelle directive européenne sur les eaux de baignade

Adoptée en 2006, cette directive prévoit une surveillance accrue de la qualité des eaux de baignade grâce à l'établissement pour chaque site, d'ici à 2011, de « profils de plage » décrivant les caractéristiques et les sources de pollution auxquelles les eaux de baignade sont exposées.

Initialement fixé à 19 par la directive de 1976, le nombre de paramètres de surveillance de la qualité de l'eau a été réduit à 2. Ces paramètres microbiologiques, considérés comme d'excellents indicateurs, sont les *Escherichia coli* et les Entérocoques intestinaux. Leurs valeurs limites réglementaires à ne pas dépasser ont été abaissées afin d'obtenir, d'ici 2015, une qualité de l'ensemble des eaux de baignade qualifiée d'« au moins suffisante », ce qui permettra de diviser par deux le risque d'exposition des baigneurs à des eaux momentanément polluées.

Dès 2013, le classement de ces eaux se fera sur la base de quatre années de contrôle, au lieu d'une seule. Enfin, la fourniture au public d'informations accessibles et compréhensibles pour tous est également l'un des points importants de ce texte qui doit être transposé en droit français cette année.

SARAGOSSE Semaine d'échanges à la Tribune de l'Eau

Inaugurée le 14 juin, l'exposition internationale Saragosse 2008 accueillera jusqu'à fin septembre plusieurs millions de visiteurs autour d'expositions et de manifestations ludiques, pédagogiques et culturelles sur le thème de l'eau et du développement durable.

En parallèle de ces événements à destination du grand public, la Tribune de l'Eau, organe de réflexion de l'exposition, accueille débats et échanges entre les acteurs de l'eau. Elle sera le point de rendez-vous de plus de 2000 spécialistes internationaux, au cours des dix semaines thématiques.

Les représentants français ont été largement associés à la semaine du 15 au 18 juillet qui sera consacrée à l'analyse des problèmes et des solutions relatives à l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones urbaines et rurales. Cette semaine d'échanges et de confrontations, notamment entre acteurs français et espagnols, sera ouverte par le sénateur Jean-François Le Grand, président du Cercle français de l'eau. Elle associera plusieurs élus français, dont Pierre Ducout, maire de Cestas et président du SAGE de Gironde, et Jean-Pierre Frécon, sénateur et vice-président de l'Association des maires de France. ●



Aquaé La lettre de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E).
83 avenue Foch, 75116 Paris. Tél.: 01 53 70 13 58. Fax: 01 53 70 13 41. E-mail: fp2e@fp2e.org
Site Internet: www.fp2e.org
Directeur de la publication: Alain Tiret. Responsable de la rédaction: Igor Semo.
Comité de rédaction: Michel Cordier, Vanessa Filhol, Bernard Jouglain, Laurent Maillard, Tristan Mathieu, Anne de Passoz, Bruno Tisserand, Daniel Villessot, Martine Vullierme.
Crédits photo: © Lyonnaise des Eaux - Saur, Éric Megret, Expo Zaragoza 2008.
Conception et réalisation: ConnexConsulting. Imprimé sur du papier recyclé.

La FP2E regroupe les sociétés de Lyonnaise des Eaux, Saur, Veolia Eau ainsi que Alteau, Saede, Sefo et Sogedo.

En savoir plus sur le programme de la Tribune de l'Eau sur le site www.expozaragoza2008.es